

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 24 février 2026, a adopté l'ordonnance suivante :

**OCA05-08-0014-15** fixant les dates de ventes-débarras pour l'année 2026 en vertu du Règlement RCA05-08-0014 concernant les ventes-débarras.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent. Elle peut également être consultée en tout temps, sur le site internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 26 février 2026.

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement